



Commune de
PERROY

Perroy, le 14 octobre 2021

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil.communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

**CONSEIL COMMUNAL
DU 14 OCTOBRE 2021**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 06/2021 portant sur les autorisations générales pour la législature 2021-2026,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- a) au vote à main levée, à la majorité des 31 Conseillers présents d'approuver l'amendement ci-après proposé par la commission de gestion et finances :
« Pour la législature 2021-2026, la reconduction de l'autorisation générale des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant maximum de CHF 50'000.- par cas »
- b) au vote à main levée, à l'unanimité des 31 Conseillers présents, d'adopter avec l'amendement ci-dessus, le préavis No 06/201 portant sur les autorisations générales pour la législature 2021-2026.

Extrait conforme, levé le 14 octobre 2021
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Antoine Dreier

La secrétaire :

Agnèle Kursner



Conformément aux articles 110 et ss. LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage de la présente décision.